

Contrat de participation au dispositif « Coup de main citoyen »

NOM :
Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1/ Horaires et temps de travail

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- Je m'engage à participer au(x) chantier(s) pour l'ensemble des jours de la période.

2/ Périodicité de l'activité

- L'activité « Coup de main Citoyen » se déroule pendant les vacances scolaires
- La priorité sera donnée aux premiers inscrits (dossier complet)
- Les missions se déroulent le matin, de 8h45 à 11h45 avec 15 minutes de pause.
- La durée de la mission est comprise entre 1 et 5 jours

3/ Réalisation des chantiers

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés et de prévoir du rechange.
- Étant valorisé(e) sous forme de bons d'achats pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers. En conséquence, les téléphones portables seront placés dans une boîte pendant toute la durée du chantier (temps de pause compris).
- J'ai la possibilité de me munir de boisson et/ou d'une collation.
- La consommation de tabac et le vapotage n'est pas autorisée.

4/Qualité des tâches effectuées et comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier : les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.
- Je n'apporte aucun objet de valeur. Pour des raisons de sécurité, je ne porte aucun bijou.

5/Indemnisation

- Toute réalisation de chantier entraîne le versement d'une valorisation sous forme de bons d'achats dans les commerces locaux. Le montant des bons est fixée à 15€/jour de chantier (durée : 3h) .

- Les bons d'achats (au choix) seront expédiés par voie postale quelques jours après la fin de la réalisation du chantier

6/Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Coup de main Citoyen ».
- Non versement des bons d'achats si les consignes n'ont pas été respectées ou si votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.
- En cas d'abandon, sauf pour raison médicale, les bons d'achats ne seront pas versés.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Plabennec, en deux exemplaires, le...../...../.....

Signature du participant
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'inscription

- Être né(e) en 2003 ou 2004
- Être habitant de Plabennec
- Les participants seront retenus, sur les chantiers définis par la collectivité, en fonction de leur ordre d'inscription.
Priorité pourra être donnée aux jeunes n'ayant pas participé à aucun chantier précédent
- Le dossier d'inscription devra être complet et validé par l'organisateur
- La valorisation de 15€ par jour, utilisable sous forme de bons d'achats dans une liste de commerces plabennecois
- Les chantiers ont lieu sur les vacances scolaires

Comment s'inscrire ?

Les jeunes intéressés pour participer aux chantiers doivent retirer un dossier d'inscription et le retourner avant la date indiquée sur la fiche « disponibilités » à l'Anim'ados (avenue Kervéguen), ou en mairie de Plabennec (1 rue Pierre Jestin).

Les dossiers en version papier sont à retirer à l'Anim'ados (avenue Kervéguen), ou en mairie de Plabennec (1 rue Pierre Jestin), en version numérique sont téléchargeables sur www.ville-plabennec.fr

L'ordre d'arrivée des dossiers complets est déterminant dans l'attribution des chantiers aux jeunes.

Renseignements :

Lucie PROVOST

06/16/91/74/42

02/98/37/66/31

animation.jeunesse@plabennec.fr